

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 22 février 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION 15 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), CARON Jean-François, MARIN Karine (ayant la procuration de ARNOULD Raphaël), TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Aïde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de CAULE Emeline), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, MANSUY Thierry, CHENOT Tony, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Jérôme TAILLY
<u>Nombre de présents :</u>	54
<u>Nombre de votants :</u>	63

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour de la séance, essentiellement consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Le secrétaire de séance est M. Jérôme TAILLY.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2024-01-01 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La présentation des orientations budgétaires de 2024 est faite par **P. MONALDESCHI**, vice-président aux finances et, sur demande du Président, par **C.GARDAN**, DGS.

Au fur et à mesure de la présentation des opérations menées par la CC2T et des principales données budgétaires connues à ce jour, des précisions et compléments d'informations sont apportés par le Président et les vice-président(e)s délégué(e)s, en fonction des opérations présentées.

Concernant la proposition d'apporter un fonds de concours à la réfection du pont de Pierre-la-Treiche à hauteur de 80 K€, P. WINIARSKI relève que beaucoup de ponts existent sur le territoire et demande si l'appui de la CC2T sera généralisé à l'ensemble des ponts qui nécessiteraient la réalisation de travaux. **F. CHARTREUX** rappelle le contexte dans lequel la CC2T a été amenée à envisager l'abondement au plan de financement de la réfection de ce pont, dont l'état de dangerosité nécessitait des travaux conséquents pour que les véhicules puissent y circuler en toute sécurité, notamment les bus Colibri. Sollicitée par le sous-préfet avec les autres partenaires potentiels, la collectivité a indiqué qu'un appui financier semblait envisageable et serait proposé à l'assemblée, cette initiative ayant eu un effet levier considérable sur les participations financières des autres partenaires. Le soutien à la réfection d'autres ponts n'est donc pas exclu, au moins par mesure d'équité, mais un encadrement est prévu et rappelé dans le rapport d'orientation budgétaire.

(ndlr : extrait du rapport page 16 :

- *Le pont doit être sur route communale et ouvert à la circulation publique*
- *Le pont doit servir au passage du Bus Colibri*
- *Les travaux programmés doivent être rendus nécessaires pour des raisons de sécurité*
- *Soutien de la CC2T : 80 K€ maximum (fonds de concours), à moduler – le cas échéant à la baisse - selon le montant de travaux et les autres cofinancements obtenus.)*

Cela étant, **le Président** ajoute qu'une réflexion collective sera menée dans le cadre du prochain acte du pacte financier et fiscal, afin de poursuivre le parti pris de solidarité financière déjà mis en place et de venir en aide aux communes confrontées à des dépenses inévitables dépassant de loin leurs moyens budgétaires.

X. COLIN fait part de ses remerciements chaleureux pour l'aide octroyée par la CC2T sur cette opération complexe, pour laquelle aucune issue n'avait pu être trouvée depuis plus de 10 ans.

Concernant la transition énergétique et les actions menées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Président indique que la mise en place d'un budget annexe est proposée, avec des dépenses et des recettes affectées, afin de marquer la volonté de la CC2T d'agir de manière significative et transparente sur ce sujet.

P. BRETENOUX observe que l'ambition portée par la collectivité sur la transition énergétique est louable et émet le vœu que l'atteinte d'objectif de diminution du CO2 soit clairement suivi par grand chapitre, afin de mieux appréhender les évolutions constatées au sein du territoire sur ce sujet. **O. HEYOB** précise que les actions du PCAET feront l'objet chaque année d'une évaluation sur l'état de leur avancement.

B. DOMINIAC demandant si les dépenses et les recettes escomptées pour ce budget annexe ont d'ores et déjà été identifiées, **le Président** indique qu'à ce stade ce budget reste à bâtir. Sur la question des recettes, hormis les subventions et aides à obtenir, il invite à raisonner plutôt en terme d'économie générée par les choix énergétiques qui seront faits. L'idée est aussi qu'une somme soit affectée chaque année sur ce budget annexe, comme cela est fait sur les budgets de zones.

Concernant le campus ONF, le Président rappelle la volonté de la collectivité d'acquérir ce site connecté à la zone d'activités du Parc de Haye. L'acquisition foncière et la requalification de cet ancien campus pourraient être intégrées au bilan de la ZA, c'est en tout cas l'objet des échanges prévus avec SEBL, afin pour la collectivité de lisser la dépense dans la durée et d'en faciliter le portage.

Le Président profite de l'évocation de cette opération pour souligner que le rapport d'orientations budgétaires contient beaucoup de projets liés au développement économique. Il rappelle que les retombées financières et fiscales de ces opérations permettent à la collectivité d'investir aussi dans d'autres politiques publiques. Ce parti pris a commencé dès l'après-Kléber avec les élus en responsabilité à l'époque et s'est conforté au fil du temps, ce qui a permis à la CC2T de gagner en attractivité et de mener de nombreux projets, qui dépassent de loin ceux ayant trait au seul développement économique du territoire.

P. BRETEUX fait valoir qu'il partage l'importance du développement économique pour le territoire, mais attire l'attention sur les conséquences de l'augmentation du trafic des poids lourds sur la pollution et la qualité de l'air. Par ailleurs, il relève que le territoire est en déficit d'emplois féminins et que le développement des activités logistiques, dont les emplois sont souvent masculins, ne va pas contribuer à améliorer la situation de l'emploi des femmes. Il demande dans quelle mesure la collectivité peut investir ce sujet.

F. CHARTREUX souligne que la collectivité a refusé le développement de nouvelles activités logistiques, malgré les propositions de prospects. Elle l'a notamment fait sur la zone de Domgermain et celle de Jeanne d'Arc. Sur la question de la pollution induite, il indique qu'il est important de trouver le bon équilibre entre développement économique et transition écologique. Concernant les emplois, il observe qu'aujourd'hui dans le secteur logistique, les emplois féminins existent aussi et se généralisent.

Concernant sa responsabilité d'employeur, le Président fait valoir qu'au sein des agents de la CC2T, on observe un équilibre dans la répartition des emplois entre hommes et femmes.

JP COUTEAU ajoute que la collectivité est proactive pour ce qui concerne l'évolution des carburants des flottes de véhicules.

Concernant la GEMAPI, **B. DOMINIAK** souligne qu'il s'agit d'un sujet déjà abordé l'année dernière et réitère le vœu que son instauration soit décidée, compte tenu des coûts croissants afférents à cette compétence. Il demande a minima qu'un planning de prise de décision soit fixé et respecté.

F. CHARTREUX rappelle que beaucoup de dossiers relatifs à l'entretien des cours d'eau et à la prévention des inondations (via l'EPTB) sont traités chaque année. Il est également attentif à ne pas mettre en difficulté le budget principal qui aujourd'hui finance ces actions, mais la mise en œuvre potentielle de la taxe GEMAPI est une décision fiscale importante qui ne doit pas être prise à la légère. La mise en place d'un programme pluriannuel sur les cours d'eau devra être annoncé en même temps que l'instauration de la taxe GEMAPI, s'il s'avère que c'est la décision retenue. C'est un sujet qui sera discuté notamment dans le cadre du pacte fiscal et financier communes-communauté.

Concernant les programmes d'eau et d'assainissement, **P. BRETEUX** souhaite savoir si l'augmentation des taxes perçues par l'Agence de l'eau, annoncée pour 2025, aura un impact sur les orientations choisies par la CC2T. Sur ce sujet, **S. BOEGLIN** (directeur Pôle environnement CC2T) apporte des précisions techniques à l'invitation du Président : l'agence de l'Eau examine effectivement les modalités de refonte des redevances qu'elle perçoit mais les choix retenus ne sont pas encore connus. Il est donc trop tôt pour avoir une quelconque visibilité sur ce sujet et être en mesure de répondre à cette question.

Concernant les actions menées en matière de biodiversité et d'écocitoyenneté, **B. DOMINIAK** observe que les crédits affectés sont peu élevés. Sur ce point, le **Président** précise que ce qui est porté par le budget principal en direct peut paraître en effet assez modeste, mais il faut y ajouter les sommes conséquentes portées par les différents budgets de ZAC pour les mesures de compensations environnementales et forestières.

Concernant la construction et le réaménagement des bâtiments techniques communautaires (ST2i et équipes eau-assainissement du Pôle environnement), **B. DOMINIAK** indique qu'il reste réservé sur le sujet car, selon lui, toutes les pistes possibles et envisageables en lien avec ce projet n'ont pas été épuisées, notamment sa localisation.

F. CHARTREUX souligne que pour ce projet, travaillé de concert avec la vice-Présidente **C. SAUVAGE**, plusieurs pistes ont été explorées avant d'aboutir au projet présenté :

- la réutilisation complète du bâtiment actuel du ST2i (*qui sera étendu et réaménagé pour être affecté au Pôle environnement mais qui se révèle insuffisant pour les équipes, les véhicules, le matériel et les ateliers du ST2i - ndlr*),

- l'acquisition foncière des terrains proches du ST2i – qui n'a pas abouti – pour réaliser une extension suffisante pour accueillir à la fois le ST2i et les équipes eau-assainissement du Pôle environnement.

Par ailleurs, il rappelle que la location des ALGECO pour y installer les équipes d'exploitation des services eau-assainissement, décidée en 2023, représente un coût conséquent et qu'il n'est pas souhaitable de pérenniser cette organisation qui ne peut être que temporaire.

Le Président ajoute que l'avancement de cette opération nécessite des allers-retours avec l'architecte chargé de produire une esquisse, afin d'adapter au mieux le projet aux besoins, d'en maîtriser le coût autant que possible malgré l'augmentation du coût des matériaux.

P. BRETENOUX demandant si le bâtiment sera bioclimatique ou 0 énergie, si le matériau bois sera privilégié au béton qui reste un des principaux responsables de l'émission de CO2 et si le mode de chauffage est déjà envisagé, **F. CHARTREUX** indique que le recours à la géothermie ou le raccordement au réseau de chaleur existant sont à ce stade les solutions privilégiées et que le bâtiment sera en structure métallique modulaire, avec très peu de béton hormis pour les fondations.

Concernant le panier fiscal de la collectivité, **P. BRETENOUX** observe que le reversement de TVA étant devenu la principale ressource des collectivités, celles-ci sont dessaisies des choix fiscaux, ce qui de fait distend les liens entre collectivités et citoyens. La situation n'est pas financièrement inquiétante pour la CC2T pour le moment mais cela reste à surveiller dans le temps notamment si l'Etat décide de diminuer les dotations et reversements. **P. MONALDESCHI** partage cette vigilance et ajoute que c'est également un sujet sensible au niveau des communes.

Concernant les ressources humaines de la CC2T, à l'invitation du Président, **C. GARDAN**, DGS, présente les transferts et créations de postes prévus en 2024, en mettant en parallèle l'analyse des besoins de la collectivité, ainsi que les recettes attendues en face pour certains de ces postes. **F. CHARTREUX** rappelle qu'avec plus de 80 M€ de budgets, la collectivité compte 130 agents, dont plus des 2/3 sont des agents de terrain ou en contact direct avec le public (Ovive, crèches, déchèteries, ST2i, agents d'exploitation eau-assainissement). Environ 35 agents sont affectés au siège sur des missions administratives et/ou d'ingénierie, ce qui reste assez modeste au vu de la taille de la collectivité et de l'ampleur des projets menés. Il souligne ainsi la compétence des salariés de la collectivité, leur engagement et leur efficacité et leur adresse ses remerciements pour le travail accompli (*applaudissements des délégué(e)s communautaires*).

A l'issue de ces échanges, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 engagé à partir de la note explicative remise au Conseil (rapport d'orientation budgétaire).

2024-01-02 – FONGIBILITE DES CREDITS POUR 2024

Délibération présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement, montants déterminés à l'occasion du budget) et à signer tout document s'y rapportant.

2024-01-03 – COMMUNICATION MAPA

Délibération présentée par **A. HARMAND**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, bons de commande et virements ci-avant indiqués, prises par le Président ou son représentant.

2024-01-04 – MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA CC2T – TRAVAUX TRAVERSEE DOMMARTIN-LES-TOUL

Délibération présentée par **P. MONALDESCHI**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de mandat donnant délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Dommartin-lès-Toul à la CC2T pour mener les travaux

d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc dans la limite du montant total estimatif TTC, ainsi que tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant.

2024-01-05 – RH - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Fermer un poste d'attaché territorial à temps complet et d'ouvrir à la même date un poste au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{er} classe à temps complet,
- Fermer un poste de technicien principal de 1^{er} classe à temps complet,
- Fermer deux postes de adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe et d'ouvrir à la même date deux postes d'adjoints techniques territoriaux,
- S'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence.

2024-01-06 – RH – RAPPORT ANNUEL EGALITE HOMMES-FEMMES

Délibération présentée par **R. SILLAIRE**, qui souligne la parité d'emplois hommes-femmes au sein de la collectivité et l'équivalence des salaires par catégorie de postes .

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETEUX observe que la pyramide des âges des agents de la CC2T présente une part prépondérante de personnes âgées de 50 à 60 ans et demande si la collectivité travaille sur le sujet. Sur ce point, **le Président** indique que le même phénomène existe au sein des entreprises et ajoute que les recrutements deviennent de plus en plus difficiles. Il note également la difficulté à attirer les jeunes générations vers les métiers de la fonction publique. **R. SILLAIRE** ajoute que les évolutions de ces dernières années tendant à rendre le statut de la fonction publique plus attractif ne suffisent pas à inverser cette tendance.

Après ces échanges, le Conseil communautaire prend acte de la transmission du rapport sur l'égalité femmes / hommes pour 2023 / 2024.

2024-01-07 – RH – DISSOLUTION SPL DU CENTRE DE GESTION 54

Délibération présentée par **R. SILLAIRE**.

Questions et observations de l'assemblée :

P. WINIARSKI demandant quelle date limite les collectivités ont pour délibérer sur ce sujet, **V. PLANCHAIS** indique qu'elles ont jusqu'au 30 mai 2024.

R. JOUBERT souhaitant connaître la date d'effet de la dissolution de cette SPL, **R. SILLAIRE** indique que la décision sera adoptée par le centre de gestion 54 à l'issue des votes des collectivités.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- la dissolution anticipée de la SPL Gestion Locale dans les meilleurs délais,
- la nomination de **M. Daniel MATERGIA** comme liquidateur et l'attribution des pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société,
- la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction et la conservation du Commissaire aux Comptes,
- la liquidation à l'amiable de la SPL Gestion Locale,
- donner ainsi tous pouvoirs aux représentants la communauté de communes Terres Toulaises de voter, conformément aux décisions prises, aux Assemblées Générales de dissolution et de liquidation de la Société SPL Gestion Locale.

2024-01-08 – AVIS SUR LE PROJET DE SCOT

Délibération présentée par **JP COUTEAU**, qui rappelle que le SCOT devrait être approuvé à l'automne 2024, la CC2T ayant alors 1 an pour s'assurer de la compatibilité de son PLUiH avec le nouveau SCOT.

L'avis proposé met en exergue les points d'attention de la collectivité.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Emettre un avis favorable au projet de SCOT arrêté par le conseil syndical du 16 décembre 2023
- Emettre les remarques suivantes :

- La Communauté de Communes estime que le PLUiH est déjà compatible avec le projet de SCoT en ce qui concerne la sobriété foncière.
- La Communauté de Communes souhaite que les densités de logements dans les zones AU prévues dans le PLUiH soient maintenues sauf en ce qui concerne certaines communes clairement identifiées (Dommartin-les-Toul, Ecrouves, Gondreville et Bois-de-Haye) pour prendre en compte leur situation géographique au sein de l'agglomération toulouise ou le long de l'autoroute.
- La Communauté de Communes maintient son objectif de production de logements à 54% dans l'enveloppe urbaine par soucis de réalisme.
- La Communauté de Communes est d'accord pour introduire dans certaines orientations d'aménagement et de programmation une diversité de production de logements à atteindre mais demande à ce que le critère de faisabilité des exigences soit pris en compte pour ne pas bloquer l'aménagement de ces sites.

2024-01-09 – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLUIH

Délibération présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLUiH au public et autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de ce dispositif.

2024-01-10 – NOUVEAU CONTRAT DE VILLE DE TOUL 2024-2030

Délibération présentée par **JP COUTEAU** et **A. HARMAND**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat de Ville de Toul 2024-2030 et tous documents s'y afférents ; et engage toutes les démarches nécessaires à l'exécution dudit contrat.

2024-01-11 – MODIFICATION DES STATUTS DU SMGT

Délibération présentée par **J. BOCANEGRA**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Grand Toulous.

2024-01-12 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Délibération présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de questions ni d'observations de l'assemblée.

Le conseil communautaire, prend acte de la présentation et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégué(e)s et clôt la séance.

AGENDA DES REUNIONS

	MARS 2024		AVRIL 2024		MAI 2024		JUIN 2024
1		1		1		1	
2		2		2		2	
3		3		3		3	
4		4	COM SP	4		4	COM THEMA
5		5		5		5	
6		6		6		6	COM THEMA
7		7		7		7	
8		8		8		8	JOURNEE VILLAGE CC2T
9		9		9		9	
10		10		10		10	
11		11	CC (BP 2024)	11		11	CONSEIL EXPLOIT.
12		12		12		12	
13		13		13		13	COM DES MAIRES
14	COM EAU&ASS	14		14		14	
15		15		15		15	
16		16		16		16	
17		17		17		17	
18	COM OM	18		18		18	COM THEMA
19		19		19		19	
20		20		20		20	
21	CONSEIL EXPLOIT.	21		21		21	
22		22		22		22	
23		23		23	CONSEIL EXPLOIT.	23	
24		24		24		24	
25		25		25		25	
26	COM DES MAIRES	26		26		26	
27	COPII PLUi	27		27		27	CC
28		28		28		28	
29		29		29		29	
30		30		30	COM EAU&ASS	30	
31				31			